

EOLY COOPÉRATION  
Société coopérative agréée  
Edingensesteenweg 196  
1500 Hal

RPM Bruxelles  
Numéro de T.V.A. BE 0647.562.496

## **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2021 PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

Le jeudi 3 juin 2021, l'Assemblée générale des actionnaires a eu lieu au siège de la société, toutefois par vidéoconférence, en présence de tous les administrateurs de la société et du commissaire de la société, Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée indirectement par Monsieur Daniel Wuyts.

### **A. BUREAU**

La séance est ouverte à 18 h 00, sous la présidence de Monsieur Piet Colruyt. Monsieur Piet Colruyt invite Monsieur Bram Van Hyfte à remplir la fonction de secrétaire.

Le Président désigne en qualité de scrutateur Monsieur Bart Vander Elst, administrateur, qui accepte.

### **B. CONVOCATION ET COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE**

La présente Assemblée générale se tient à distance par vidéoconférence conformément aux dispositions de l'article 6:75 du Code des sociétés et des associations.

Par conséquent, l'Assemblée générale a lieu sans la présence physique des actionnaires ou d'autres personnes ayant le droit de participer à la réunion (à l'exception des administrateurs présents physiquement et des membres du bureau de l'Assemblée générale précités). Ils peuvent néanmoins exercer leur droit de vote lors de l'Assemblée générale, participer aux délibérations ainsi qu'exercer leur droit de poser des questions selon les modalités prévues par l'outil de vidéoconférence utilisé. Le commissaire de la société participe aussi à l'Assemblée à distance.

En outre, les actionnaires avaient eu la possibilité de voter par procuration. Les actionnaires étaient tenus d'utiliser les formulaires de procuration mis à disposition sur le site web de la société ou transmis à leur adresse par courrier postal. Les actionnaires mineurs devaient également participer par procuration donnée à leur représentant légal. Les formulaires de procuration complétés et valablement signés ont été transmis à la société par courrier ou par e-mail au plus tard le 31 mai 2021.

Pour le reste, les actionnaires s'en sont tenus aux formalités d'enregistrement et d'autorisation exposées dans la convocation.

Le Président signale que les pièces suivantes, qui doivent être mises à la disposition des actionnaires en application des dispositions du Code des sociétés et des associations et/ou des statuts, étaient disponibles dans le cadre de la convocation adressée aux actionnaires :

- Les comptes annuels de l'exercice 2020
- Les formulaires de procuration relatifs à cette Assemblée générale
- Le rapport annuel du Conseil d'administration
- Le rapport du commissaire

Le Président constate que l'Assemblée générale a été convoquée de manière régulière et que toutes les formalités et tous les délais de convocation de l'Assemblée générale ont donc été respectés conformément à la loi et/ou aux statuts.

Le Président constate que, lors de la présente Assemblée générale :

- tous les administrateurs et le commissaire de la société sont présents ;
- 1 actionnaire A et 169 actionnaires B sont effectivement présents, ou représentés par procuration ;
- 170 actionnaires au total sont donc présents ou valablement représentés ;
- chaque actionnaire a droit à une voix ;

la présente Assemblée a donc été composée valablement et peut statuer valablement sur l'ordre du jour repris ci-après.

Le Président soumet la liste de présences à la signature du bureau. Après signature par le Président et les autres membres du bureau, la liste de présences est clôturée.

## C. ORDRE DU JOUR

Le Président déclare que les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour de la présente Assemblée :

1. Activités en 2020
2. Nouvelles de Rebaix
3. Présentation du rapport annuel et des comptes annuels de 2020
4. DATS 24, nouveau fournisseur d'énergie
5. Explication des prévisions pour 2021
6. Hydrogène
7. Questions et réponses
8. Votes :
  - a) Approbation des comptes annuels
  - b) Approbation de l'affectation du résultat
  - c) Décharge aux administrateurs
  - d) Décharge au commissaire
9. Divers

## D. DÉLIBÉRATIONS ET DÉCISIONS

L'Assemblée générale entame le traitement des points à l'ordre du jour :

### 0. Accueil

Le Président souhaite la bienvenue aux actionnaires présents et présente les autres membres du Conseil d'administration, le commissaire et les membres du bureau. Le Président s'exprime également sur le déroulement pratique de l'Assemblée.

### 1. Explication du fonctionnement et des activités en 2020

Les administrateurs reviennent sur le fonctionnement d'Eoly Coopération en 2020.

Les aspects suivants sont abordés :

#### a) Éoliennes à Hal et Rebaix et levée de capitaux pour Rebaix fin 2020

L'administrateur Jean de Leu de Cecil donne une présentation sur les éoliennes de la coopérative situées à Hal et Rebaix et revient sur la levée de capitaux dans le cadre du projet éolien de Rebaix et sur les mesures d'accompagnement mises en place avec attention dans un but de préservation de l'écosystème.

## **b) Rapport opérationnel : résultats de l'éolienne de Hal en 2020**

L'administrateur Peter De Bonte commente les résultats opérationnels de l'éolienne 6 de Dassenveld à Hal à l'aide d'une présentation. Les résultats de production de 2020 sont comparés à ceux de 2019 et détaillés. L'administrateur en question fournit également des explications sur les causes de l'arrêt de l'éolienne et sur l'évolution des prix de l'électricité.

On conclut que l'année a été caractérisée par une très bonne production (largement répartie) et disponibilité de l'éolienne. Malgré la légère baisse des prix de l'électricité, de beaux résultats financiers ont été enregistrés.

### **2. Nouvelles de Rebaix**

Les actionnaires ont reçu de nombreuses informations sur le parc éolien de Rebaix par le biais d'une vidéo.

### **3. Présentation du rapport annuel et des comptes annuels de 2020**

L'administrateur Bart Vander Elst commente le rapport annuel financier en détail à l'aide d'une présentation. Les différents postes de bilan sont détaillés, ainsi que le compte de résultats et l'affectation du résultat. L'affectation du résultat porte principalement sur une distribution de dividendes aux coopérateurs pour un montant total brut de 241.918,00 EUR (soit 13,75 EUR brut par action pour les actions existantes et 1,15 EUR brut par action pour les nouvelles actions émises dans le cadre de la levée de capitaux précitée et inscrites dans le registre des actionnaires au 1<sup>er</sup> décembre 2020 (dividende de 1/12 calculé au prorata)).

### **4. DATS 24, nouveau fournisseur d'énergie**

Monsieur Raf Flebus communique aux actionnaires de plus amples explications sur les avantages de (passer à) DATS 24 en tant que fournisseur d'énergie.

### **5. Explication des prévisions pour 2021**

L'administrateur Robin Rys donne quelques explications sur le fichier des actionnaires de la société. En outre, les chiffres de production du premier semestre de 2021 sont donnés au moyen d'une présentation. L'administrateur Jean de Leu de Cecil clôture en évoquant l'état d'avancement de plusieurs projets en cours. Des informations relatives à d'éventuels projets futurs sont également données.

## 6. Hydrogène

Monsieur Stéphan Windels présente quelques données relatives aux possibilités offertes par l'économie de l'hydrogène.

## 7. Questions-réponses

Les actionnaires avaient la possibilité de poser des questions écrites aux membres du Conseil d'administration avant l'Assemblée générale.

En outre, les actionnaires pouvaient également poser des questions aux administrateurs et/ou au commissaire pendant l'Assemblée générale.

Toutes les questions, aussi bien celles posées au préalable que celles posées pendant l'Assemblée, ont été traitées et répondues pendant l'Assemblée générale.

## 8. Votes

L'on procède au vote après la présentation du rapport financier annuel et des comptes annuels pour l'exercice 2020, les prévisions pour 2021 et les questions-réponses.

Le vote s'effectue électroniquement au moyen de l'outil de vidéoconférence utilisé. 170 actionnaires, présents ou valablement représentés, prennent part aux votes.

Le Président rappelle que tout actionnaire dispose d'une voix par point à l'ordre du jour mis au vote.

### **a) Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2020**

Proposition de décision : approbation des comptes annuels de la société pour l'exercice 2020.

Conformément à l'article 6:115 du Code des sociétés et des associations, l'Assemblée générale est tenue de vérifier qu'à la suite de la distribution du dividende :

- (i) Les capitaux propres de la société ne deviennent pas négatifs ; ou
- (ii) Les capitaux propres de la société ne deviennent pas inférieurs aux éventuels capitaux propres statutairement indisponibles et aux éventuelles réserves statutairement indisponibles.

L'Assemblée générale constate que, sur la base des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020, les capitaux propres de la société s'élèvent à 8.576.918,37 EUR.

L'on conclut que les capitaux propres de la société après la distribution du dividende d'un montant de 241.918,00 EUR restent suffisants pour respecter l'article 6:115 du Code des sociétés et des associations.

En outre, les administrateurs exposent à l'Assemblée générale leur projet de rapport extraordinaire concernant la liquidité et la solvabilité de la société dans le cadre de l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations. Dans ce rapport, l'organe d'administration constate que les conditions légales en matière de liquidité et de solvabilité ont été respectées dans le cadre de la distribution du dividende.

L'Assemblée générale constate dès lors que les conditions stipulées aux articles 6:115 et 6:116 du Code des sociétés et des associations ont été respectées.

L'Assemblée générale approuve les comptes annuels de la SC Eoly Coopération pour l'exercice 2020, avec :

- 138 voix pour
- 0 voix contre
- 32 abstentions

#### **b) Approbation de l'affectation du résultat**

Proposition de décision : approbation de l'affectation du résultat telle que présentée à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration propose d'attribuer un dividende brut de 5,5 % ou 13,75 EUR par action pour les actions existantes et 1,15 EUR par action pour les nouvelles actions, avec mise en paiement le 3 juin 2021, immédiatement après la finalisation du rapport extraordinaire du Conseil d'administration portant sur la solvabilité et la liquidité de la société, et avec paiement du dividende dans un délai de 15 jours après l'approbation des comptes annuels par l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale décide d'approuver la proposition d'affectation du résultat, le dividende et la mise en paiement du dividende avec

- 138 voix pour
- 0 voix contre
- 32 abstentions

#### **c) Décharge aux administrateurs de la société**

Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs de la société.

L'Assemblée générale approuve la décharge aux membres du Conseil d'administration pour leurs activités lors de l'exercice 2020 avec

- 133 voix pour
- 1 voix contre
- 36 abstentions

**d) Décharge au commissaire de la société**

Proposition de décision : donner décharge au commissaire de la société.

L'Assemblée générale approuve la décharge au commissaire pour ses activités lors de l'exercice 2020 avec

- 133 voix pour
- 1 voix contre
- 36 abstentions

**9. Divers**

Après la partie officielle, le Président présente encore quelques points divers, dont le nouveau site web de la coopérative, qui sera prochainement mis en ligne. En outre, le Président signale que l'Assemblée générale extraordinaire se tiendra à l'issue de l'Assemblée générale, afin de délibérer et de statuer sur la modification des statuts et du règlement d'ordre intérieur.

**E. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

En l'absence d'autres points à traiter, l'Assemblée générale est clôturée à 19 h 45.

\*\*\*

Signatures :

Piet Colruyt  
Président

Bram Van Hyfte  
Secrétaire

Bart Vander Elst  
Administrateur

Jean de Leu de Cecil  
Administrateur

Koen Baetens  
Administrateur

Robin Rys  
Administrateur

Peter De Bonte  
Administrateur